



## Droit sur travaux du voisin sur son mur depuis chez moi

-----  
Par cedmo

Bonjour,

ai-je un droit de regard sur les peintures (toxicité) et la durée des travaux ou sur le choix de l'entreprise, sur le ravalement de mur de ma voisine depuis ma propriété.

Je suis complètement désabusé. j'ai fait surélever ma maison et remplacer une casquette couvrant mon escalier d'entrée (face au mur en question à 2.50) par une casquette qui va jusqu'à la limite soutenue par 2 poteaux. j'ai présenté mon projet à la voisine (peut-être un peu trop âgée) en juillet 2012, ai obtenu le permis le 19/10/12 avec étude de sol, ingénierie béton, archi. début des travaux 15/2/13, fin très bientôt. Donc tout dans les règles, je crois.

En août, elle me reproche les travaux, car elle ne pourra pas peindre sa maison??? je lui dis qu'elle pourra le faire quand elle le souhaite (seul la partie du mur presque en contact avec ma casquette ne pourra pas l'être)

Et là: j'apprends qu'elle se plaindrait au service.

Mon problème est que c'est déjà sa société familiale qui avait peint son mur il y a 30 ans, qu'il est immonde (couleur, lessivage car fait avec des mélanges de restes comme toutes leurs autres peintures) et que quand ils ont travaillé sur ma maison (pour ma grand-mère à l'époque) ils avaient abîmé toutes les zones en périphérie de leurs travaux. et que leurs stocks de vieilles peintures à l'huile sont toujours là à deux mètres de ma maison neuve en plein centre-ville.

merci

désolé pour le pavé, j'ai un peu de mal à être zen